

SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DU LUNÉVILLOIS

Christophe ANDRÉ

Directeur

Estelle KREISCHER

Cheffe de service

MISSION

Le réseau d'accueil du lunévillois a été mis en place en février 2006 à l'initiative de la DDCS de Meurthe et Moselle suite à un constat partagé par les différents partenaires sociaux sur le territoire.

Sa mission est identique aux autres services d'accueil et d'orientation du département : traiter toute demande concernant des ménages confrontés à des difficultés sociales et mettre en œuvre le principe de subsidiarité, c'est à dire rechercher en priorité des réponses alternatives à une admission en structure d'hébergement.

Il s'agit :

- de répondre à toute situation de détresse sans aucune exclusive - 24 heures sur 24,
- d'accueillir, d'écouter, d'orienter,
- de mobiliser une offre de dépannage : hébergement de courte durée (aide alimentaire ponctuelle, aide au transport, domiciliation...)

FINANCEMENT

ÉTAT - Politique en faveur de l'inclusion sociale : Service d'accueil et d'orientation

CAPACITÉ

Hébergement permanent

- 1 studio HU Résidence des Lumières à Lunéville
- 2 studios HU OPH à Lunéville
- 6 places Résidences Saint Jacques HUAS à Lunéville
- 1 studio HUAS Résidence Pasteur à Baccarat
- 1 logement collectif HUAS OPH Lunéville

Femmes Victimes de Violences

- 2 logements HUAS

ÉQUIPE

2 travailleurs sociaux..... 0,74 ETP

▲ PUBLIC

244 demandes sur l'année concernant :

- 7 couples avec enfants
- 11 couples sans enfant
- 37 adultes avec enfants
- 186 adultes seuls

Soit 351 personnes dont :

- 280 adultes
- 71 enfants

▲ PROVENANCE

Lunéville	200 demandes
Communauté urbaine du Grand Nancy	25 demandes
Autres départements de Lorraine (55.57.88).....	6 demandes
Autres régions françaises	9 demandes
Autres pays	2 demandes
Hors métropole	2 demandes

▲ ORIENTATIONS DES MÉNAGES À L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE

17 ménages relogés bailleurs privés / publics

1 ménage accueillis en HU

10 ménages accueillis en CHRS

11 ménages hébergement chez des tiers

1 ménage autre

8 non précisés

Encore suivis et non hébergés au 31 décembre 2023 : 12 ménages, soit 17 personnes

Ménages hébergés au 31 décembre 2023 : 14 ménages, soit 18 personnes

▲ SUIVI DES USAGERS DE DROIT COMMUN

341 ménages accueillis : 165 hommes – 115 femmes – 71 enfants

Hébergement sur l'année 2023 : **62 ménages, soit 84 personnes pour 6 213 nuitées**

Sortie hébergement : **48 ménages, soit 71 personnes**



SOMMAIRE

1	PRESENTATION ET EVOLUTIONS 2023.....	2
1.1	Le cadre de la mission.....	2
1.2	Le public ciblé	2
1.3	Le mode d’action et l’accompagnement	2
1.3.1	L’entretien d’évaluation comme préalable à l’accompagnement.....	2
1.3.2	l’accompagnement social.....	3
1.4	L’hébergement et les prestations.....	3
1.5	Le SAO et le partenariat.....	4
1.6	LEO (lieu d’écoute et d’orientation)	4
2.	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS	4
2.1	Typologie des ménages : personnes prises en charge	4
2.2	Tranches d’âge.....	5
2.3	Origine de la demande	6
2.4	Motif de la demande	7
2.5	Durée de séjour et nuitées	9
2.6	Réponses apportées	10
3	PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2024.....	12
4	ANNEXES	12
4.1	Répartition des personnes prises en charge	12
4.2	Flux mensuel de la demande	12
4.3	Hébergement antérieur.....	13
4.4	Ressources	13
4.5	Provenance géographique des ménages suivis.....	14
4.6	Évolution du nombre de demandes et de personnes depuis la création du SAO	14

1 PRESENTATION ET EVOLUTIONS 2023

1.1 Le cadre de la mission

Le SAO de Lunéville intervient auprès de publics confrontés à des difficultés sociales dont la situation au regard de l'hébergement est extrêmement fragilisée voire en rupture. Les situations rencontrées sont souvent complexes et les problématiques multiples. Au moment où le SAO intervient, les parcours de vie pour une grande partie des bénéficiaires sont déjà marqués par des évènements difficiles (placements, incarcérations, hospitalisations, isolement, rupture, pour certains un vécu de la rue...).

L'équipe du SAO assure l'évaluation des situations, l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires. Elle préconise des orientations vers l'hébergement d'insertion et/ou le logement.

1.2 Le public ciblé

Toutes personnes (homme ou femme) ou ménages avec ou sans enfants : le demandeur est obligatoirement majeur.

1.3 Le mode d'action et l'accompagnement

Afin de répondre aux missions qui incombent à ce service, les travailleurs sociaux réalisent des entretiens de premières évaluations et des entretiens de suivi. Ils se déplacent sur l'ensemble du territoire. Les travailleurs sociaux rencontrent le public dans des bureaux mis à disposition par les partenaires, quelque fois à domicile. La majorité des entretiens se font dans les locaux de l'AARS à Lunéville.

1.3.1 L'entretien d'évaluation comme préalable à l'accompagnement

Entretien téléphonique : il peut être un préalable avant que le travailleur social ne rencontre la personne ou le ménage. Il s'agit d'évaluer la pertinence de notre intervention et à défaut réorienter vers un autre service. C'est un travail de conseil et de soutien en direction des publics et des partenaires.

Le primo entretien ou entretien de première évaluation : il s'agit de la première rencontre avec le ménage ; rencontre qui peut quelque fois se faire avec le partenaire orienteur. L'entretien permet de faire le point sur la situation du ménage afin d'en mesurer l'étendue et l'urgence. Il est l'occasion de retracer son parcours et lui permet de verbaliser ses attentes et projets. Le travailleur social évalue alors sa demande et présente les différentes missions du service et les possibilités d'accompagnement. Si besoin, le professionnel peut également proposer et mobiliser des offres de dépannages d'urgence de courte durée.

1.3.2 L'accompagnement social

Entretien de suivi ou d'accompagnement : ils ont le plus souvent lieu sur le site d'hébergement. Ils offrent écoute et conseils au ménage. Le travailleur social assure un accompagnement global auprès de la personne afin de l'aider à lever les freins à son insertion (ouvertures de droits...). Un projet est formalisé et des objectifs de travail sont déterminés.

Par la suite, en lien avec le SIAO 54, un projet d'orientation vers les structures d'hébergement d'insertion peut être construit.

1.4 L'hébergement et les prestations

Pour assurer l'accompagnement des ménages sur le Lunévillois, le SAO dispose de prestations pour assurer les besoins fondamentaux des bénéficiaires :

Les prestations d'hébergements propre et celles mobilisables auprès des partenaires :

- Un studio 115 mobilisable soir et weekend à Lunéville (pour 2 personnes avec accueil d'animaux possible)
- Un studio à la résidence des Lumières – via un bailleur privé à Lunéville (pour une personne seule)
- Un appartement T1 à Lunéville via un bailleur public- (pour 2 personnes avec accueil d'animaux possible).

Dans le cadre du dispositif HUAS pour une capacité de 18 places :

- 6 studios à la résidence St Jacques de Lunéville
- Un appartement, dédié à l'accueil de femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Ce logement est mis à disposition par la Croix Rouge de Lunéville.
- Un appartement, également dédié à l'accueil de femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Ce logement est communal et meublé par le Zonta Club de Lunéville
- Un appartement T5, dans lequel nous accueillons des personnes isolées dans le cadre d'une colocation.
- Un studio à la résidence Pasteur de Baccarat.

Enfin, en dehors du territoire, il est possible de mobiliser des places d'hébergement sur Nancy via le 115.

Les prestations alimentaires, d'hygiène voire vestimentaires et matériels

Tous les deux mois nous nous rendons à la banque alimentaire afin de nous fournir en denrées alimentaires secs. Lorsque cela ne suffit pas, nous pouvons aussi compter sur un maillage de partenaires locaux (Croix Rouge, Entraide Protestante, Secours Catholique...).

Pour ce qui est des prestations hygiènes, nous bénéficions de trousse de toilettes parfaitement dotées, fournies par la Croix Rouge.

Les domiciliations

Notre association possède un agrément de la préfecture de Meurthe et Moselle pour la domiciliation administrative des usagers.

1.5. Le SAO et le partenariat

Le service AARS SAO Lunéville est central dans sa position sur le territoire. Présent depuis de nombreuses années, il est de plus, bien identifié par les partenaires.

- Le CCAS reste un partenaire privilégié de l'ensemble des services de l'AARS Lunévillois. Le point hygiène, le studio FVV en sont une des raisons.

Notre partenariat s'entretient également grâce aux différents réseaux d'échange auxquels nous participons :

- Le Réseau de situations complexes : notre service participe à ce réseau qui existe depuis plusieurs années. Anciennement nommé Réseau d'Alerte Pluri professionnel, ce réseau s'est modifié courant 2022. Toujours porté par le CD, le CPN, il s'est en réalité étoffé en fusionnant deux RAPP de deux territoires en une seule entité.
- Le « Réseau femmes victimes de violences » : le SAO prend une part active au sein de ce réseau en participant une fois par mois aux rencontres consacrées à la réflexion et au développement de moyens d'action pour la lutte contre les violences sur le territoire.
- La CLSM (Commission Logement et Santé Mentale). Cette instance réunit les principaux partenaires lunévillois autour de la question du logement des personnes en difficultés sociales et/ou en situation de handicap.

1.6. LEO (Lieux d'écoute et d'orientation)

Le dispositif **L.E.O (Lieu d'Ecoute et d'Orientation)** débuté depuis septembre 2021 sur le territoire du Lunévillois est étroitement lié aux activités du SAO. Si le cadrage d'intervention est différent, l'équipe reste la même. Un rapport d'activité spécifique a été rédigé.

2 DESCRIPTIF des ménages accueillis

2.1 Typologie des ménages : personnes prises en charge

Typologie des ménages	2023		2022	
Femmes isolées	55	23%	52	22%
Hommes isolés	134	54%	126	53%
<i>sous total isolés</i>	<i>189</i>	<i>76%</i>	<i>178</i>	<i>75%</i>
Couples	11	5%	14	6%
<i>sous total ménages sans enfant</i>	<i>197</i>	<i>81%</i>	<i>192</i>	<i>81%</i>
Femmes isolées avec enfant(s)	35	15%	35	15%
Hommes isolés avec enfant(s)	2	1%	4	2%
Couples avec enfant(s)	7	3%	5	2%
<i>sous total ménages avec enfants</i>	<i>47</i>	<i>19%</i>	<i>46</i>	<i>19%</i>
Total ménages	244	100%	238	100%

2.2 Tranches d'âge

Tranches d'âge Enfants et Adultes	2023		2022	
enfants mineurs	71	20%	70	21%
<i>sous total mineurs</i>	71	20%	70	21%
18 à 24 ans	99	28%	74	22%
25 à 35 ans	67	19%	71	21%
36 à 45 ans	51	15%	55	16%
46 à 59 ans	36	10%	40	12%
60 à 69 ans	9	3%	13	4%
plus de 69 ans	5	2%	3	1%
inconnu	13	4%	15	4%
<i>sous total adultes</i>	280	80%	271	80%
Total	351	100%	341	100%

Au cours de l'année 2023, le public le plus représenté est la tranche 18-24 ans mais suivie de très près par la tranche d'âge suivante 25-35 ans.

Notons donc que la tranche 18-35 ans représente 47% de nos publics.

D'une manière générale, Il s'agit de situations qui sont orientées au SAO pour des motifs très divers et légitimes : expulsion locative, rupture suite à hébergement de longue date chez des tiers, parcours de squats, violences intra familiales... Ces situations sont souvent connues mais ont la particularité d'être en rupture avec tous les services sociaux (pas de collaboration possible). Aussi, au moment où le ménage est en rupture réelle et qu'il se présente au SAO, la situation est très dégradée.

Nos dispositifs d'hébergement d'urgence ne sont pas toujours adaptés aux problématiques multiples et complexes que présentent certaines personnes. Nous travaillons alors avec les autres SAO du département en lien avec le 115 qui est désormais la plateforme au centre du dispositif d'urgence. Malgré cela, certaines personnes très attachées au territoire n'adhèrent pas à l'idée de le quitter. Ces constats sont récurrents d'année en année ; il conviendra de réfléchir et adapter nos réponses aux besoins des publics accueillis à l'échelle de l'association et du territoire.

Focus sur la tranche d'âge 18-24 ans

Cette tranche d'âge, illustre tout à fait cette problématique. En effet, elle représente près d'un tiers de l'ensemble des demandes du SAO. Pour autant, lorsque nous nous penchons sur les réponses apportées à la sortie, nous observons que seul un faible taux des jeunes a bénéficié d'une orientation. Ces chiffres démontrent que malgré les réponses possibles, très peu de jeunes acceptent, car souvent les réponses proposées par le service se trouvent en dehors du territoire. Le secteur du lunévillois souffre d'un manque d'hébergements à destination des profils ayant des ressources précaires (garantie jeune, rémunération E2C...) voire pas de ressources. Face à cette réalité, le SAO de Lunéville se voit obligé de réorienter les jeunes sur Nancy. Une majorité refuse. Il est fréquent qu'un même jeune sollicite plusieurs fois en

quelques mois le SAO. Se heurtant toujours à la même réponse, ils finissent par perdre le lien avec le service. Lorsqu'ils se représentent à nouveau au service, leur situation s'est alors dégradée.

2.3 Origine de la demande

Origine de la demande (ménages)	2023		2022	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
MDS	36	15%	37	16%
Sans	78	31%	65	27%
CCAS	35	14%	42	18%
SAO	4	2%	7	3%
CH CHU Hôpital spécialisé	7	2%	1	0%
CIDFF	14	6%	14	6%
Autres	6	4%	19	8%
Mission locale	18	7%	8	3%
Police Gendarmerie	7	3%	4	2%
Organisme Accomp Socio Professionnel	8	3%	8	3%
Mairie	7	3%	4	2%
ASLL	2	1%	1	0%
Bailleurs	1	0%	6	3%
Pole emploi	1	0%	1	0%
115	19	8%	19	8%
ASE	0	0%	1	0%
Services tutélaire	1	0%	1	0%
Total	244	100%	238	100%

La majorité des ménages, nous est orientée par les services sociaux de proximité : MDS, CCAS, hôpital, mairie, police/gendarmerie...

Notons également que près d'un tiers des ménages nous sollicitent en direct. La position centrale du SAO et son implantation depuis de longues années, font que le service est bien identifié et beaucoup de personnes viennent spontanément au service. De plus, dès lors qu'un problème d'hébergement est identifié, il est fréquent que les partenaires orientent au service sans évaluation préalable. Aussi, le nombre de passages est très important. Certaines situations nécessitent une réelle prise en charge, pour d'autres il s'agit d'un conseil à apporter voire une autre orientation à préconiser.

Nous pouvons cependant remarquer que la baisse des sollicitations de la part des MDS (déjà observée sur l'année 2022) se confirme sur l'année 2023. Nous pouvons supposer que ce chiffre est à mettre en lien avec le fait que le SIAO assume une place centrale. Le secteur fait désormais des demandes d'orientations directement via le SIAO, là où auparavant le SAO était sollicité en premier lieu. De plus, avec la formation engagée auprès des assistantes sociales du Conseil Départemental, il est envisageable que cette baisse se maintiendra dans les années à venir.

2.4 Motif de la demande

Motif de la demande (ménages)	2023		2022	
Victimes de violences conjugales	25	10%	28	12%
Victimes de violences hors conjugales	8	3%	0	0%
Rupture cohabitation - solidarité familial - amicale	123	50%	121	51%
Procédure d'expulsion	13	5%	17	7%
Situation d'errance	11	5%	16	7%
Hébergement mobile ou de fortune	8	3%	1	0%
Renseignements conseils	12	5%	12	5%
Demande d'asile	1	0%	2	1%
Autre	10	4%	12	5%
Modification composition ménage	8	3%	1	0%
Domiciliation	4	2%	2	1%
Sortie détention	4	2%	8	3%
Logement insalubre	1	0%	2	1%
Logement inadapté	9	4%	7	3%
Sortie structure AHI	0	0%	5	2%
Sortie structure médico-sociales	5	2%	2	1%
Sortie structure protection enfance	1	0%	2	1%
Transfert interne	1	0%	0	0%
Total	244	100%	238	100%

On peut noter que d'une année à l'autre les motifs de demande restent sensiblement identiques.

On s'aperçoit que les situations pour lesquelles nous sommes interpellés résultent principalement de trois motifs :

- **La rupture de cohabitation** : reste le principal motif pour plus de la moitié du public accueilli et touche toutes les tranches d'âges. Avant la rupture de cohabitation (familiale ou amicale), ces personnes sortaient de la protection de l'enfance, d'une incarcération, d'une hospitalisation, d'une expulsion locative, d'une séparation conjugale... La rupture de cohabitation marque l'épuisement du réseau de la personne. Avant de solliciter un service social, beaucoup d'entre elles ont déjà fait le tour de l'intégralité de leur réseau sans toutefois réussir à trouver une solution pérenne à leur problématique. Lorsque les personnes sollicitent le SAO, la situation est alors très précarisée.
- **Les femmes ou hommes victimes de violences conjugales** : Depuis sa création, le SAO du lunévillois accompagne de nombreuses personnes victimes de violences conjugales. Si l'urgence est, dans un premier de temps, de répondre à une mise en sécurité de la personne ; il ressort également qu'une partie importante de l'activité du SAO est

l'accompagnement social (dépôt de plainte, UMJ, orientation suivi psy si nécessaire, lien avec CIDFF, avocat...). Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre d'un travail partenarial avec des acteurs déployés sur l'ensemble du territoire (CIDFF, forces de l'ordre, CMP, MDS, France Victime 54...). Le Grenelle de lutte contre les violences faites aux femmes qui s'est clôturé il y a quatre ans est venu bousculer les pratiques habituelles du SAO en matière de prise en charge des victimes et des auteurs. Ainsi, nous pouvons en voir les répercussions bénéfiques en 2023. Le service a été sollicité à 25 reprises pour des raisons de violences conjugales, dans la majorité des situations il s'agissait de femmes victimes. Lorsque cela est nécessaire, les personnes sont mises à l'abri sur un autre territoire. La nécessité d'un éloignement géographique est évaluée par le SAO lors d'un entretien de premier accueil. Cela implique par conséquent une bonne coordination entre SAO et une interconnaissance de chacun des partenaires.

Observons plus en détail l'orientation des 25 personnes accompagnées en 2023 (24 femmes et 1 homme) dans le cadre de violences conjugales : 4 d'entre elles ont accédé à un CHRS diffus. 2 sont entrées en CHRS collectif par mesure de protection, 2 ont bénéficié d'un HU dans le cadre d'un éloignement géographique, et 5 personnes ont pu être relogées grâce à l'accompagnement du SAO auprès de bailleur public et privé enfin 4 sont retournées au domicile conjugal, 1 est retournée au domicile duquel elle était propriétaire grâce à l'éloignement géographique de son conjoint et 6 sont retournées au domicile duquel elles étaient seule locataire. Par ailleurs, une personne était toujours hébergée par le SAO au 31 décembre dernier.

Au regard de ces chiffres, nous constatons que la collaboration entre l'ensemble des SAO du département est toujours aussi efficiente et en coordination avec le SIAO, les éloignements s'organisent rapidement.

Parallèlement à cela, le SAO continue comme les années précédentes, à prendre une part active au sein du réseau de luttes contre les violences faites aux femmes. Ainsi, le service participe à une réunion mensuelle, temps durant lequel est organisé entre autres une journée de formation à destination de tous les professionnels. Outre la préparation de cette journée de formation, le réseau favorise l'inter connaissance des différents partenaires en lien avec cette problématique sur le territoire. Cela fluidifie les relations partenariales et au final l'aboutissement positif lorsque des situations se présentent.

- Les « autres » : il s'agit d'appel de partenaires ou du 115 pour une orientation de ménages qui ne se présentent pas ou des ménages qui ont été mal orientés et qui ne relèvent pas de nos missions.

Enfin, 19 ménages qui nous ont sollicités vivaient en **squats ou en hébergement de fortune ou étaient en errance** : ce chiffre est en augmentation par rapport aux deux dernières années. Ce nombre est un indicateur mais reste certainement en deçà d'une réalité sur le territoire. Cependant, cette hausse s'explique par la sollicitation des partenaires du dispositif LEO. En effet grâce à une communication importante et à la participation à de nombreuses réunions, le dispositif LEO a réussi à se faire une place dans le paysage des dispositifs existants. Par conséquent, LEO est souvent intervenu en amont de situations en squat et une fois stabilisée ces situations sont réorientées vers le SAO ou en aval car si les personnes sont trop éloignées des contraintes du SAO alors elles sont suivies par LEO.

- NB : POINT HYGIENE : 107 passages au point hygiène pour les personnes suivies par le SAO en 2023 ; soit en moyenne plus de deux passages par semaine, qui concernaient 39 personnes au total.

2.5 Durée de séjour et nuitées

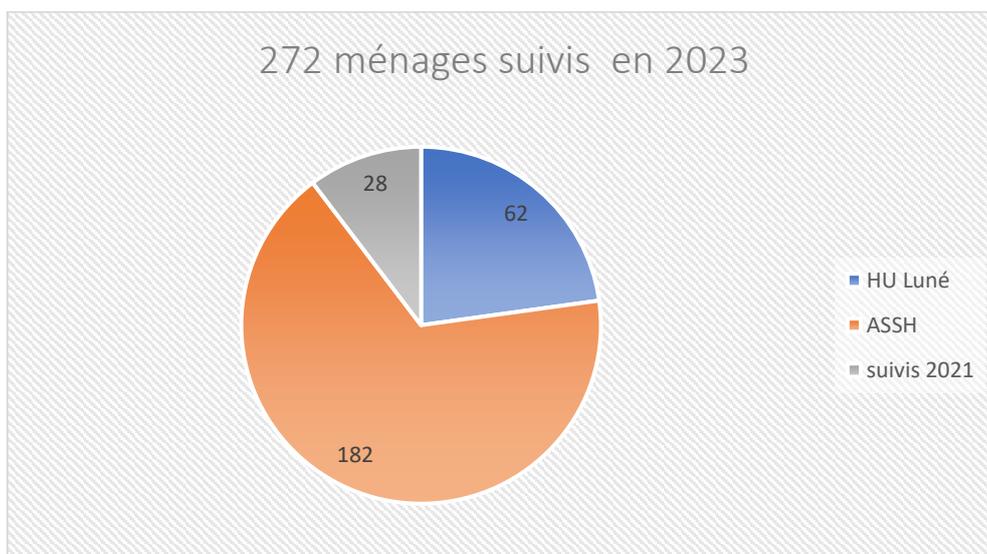
Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2023		
Nbre de nuitées réalisées sur les pers sorties	71 personnes 71 séjours	Durée moyenne en jours
6 287	71	89

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2022		
Nbre de nuitées réalisées sur les pers sorties	66 personnes 66 séjours	Durée moyenne en jours
6 545	66	99

71 personnes sorties du dispositif d'hébergement du SAO de Lunéville ont été hébergées en 2023 correspondant à 62 ménages. Au 31/12/2022, 13 ménages sont encore hébergés : 49 ménages sur les 244 ont donc bénéficié d'un hébergement sur Lunéville. Ainsi 20% des ménages accueillis en 2023 ont bénéficié d'un hébergement sur le territoire.

Notons :

Par absence de disponibilités sur le territoire, notons que nous avons mobilisé des places d'hébergement sur Nancy mais aussi auprès des communes du territoire. Par ailleurs une part importante des suivis ne bénéficient pas d'HU ; ces personnes sont accompagnées par le SAO et restent hébergées par des tiers avant que le projet aboutisse. Pour autant, l'accompagnement est tout aussi conséquent. Notons que pour ne pas creuser davantage les difficultés chez les tiers le SAO fournit une aide alimentaire et une aide à l'hygiène.



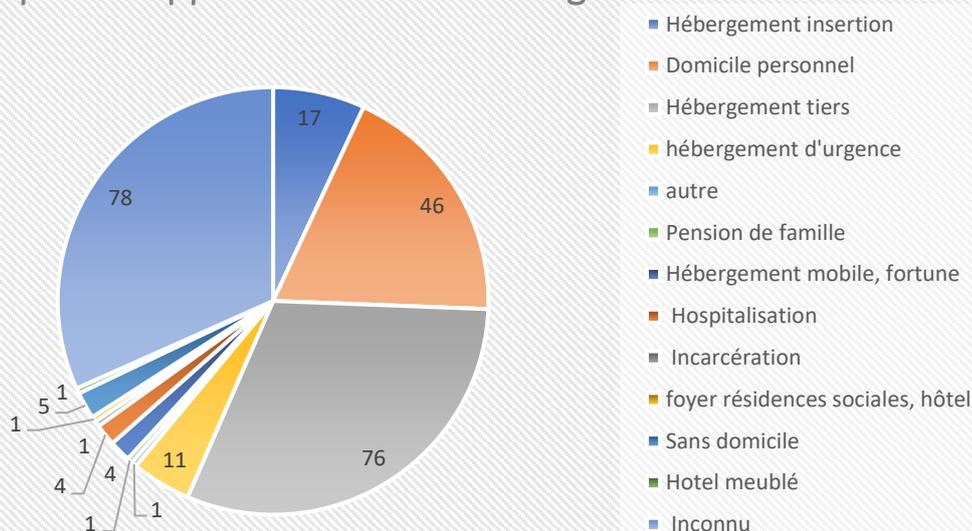
Durée de séjour (personnes)	2023		2022	
0 à 7 jours	13	18%	7	11%
8 à 30 jours	5	7%	11	17%
31 à 90 jours	23	32%	21	32%
91 à 180 jours	21	30%	17	26%
181 jours et +	9	13%	10	15%
Total	71	100%	66	100%

2.6 Réponses apportées

Orientation à la sortie des ménages hébergés	2023		2022	
Domicile personnel (privé)	10	21%	7	15%
Domicile personnel (social)	6	13%	9	20%
Domicile personnel propriétaire	1	2%	0	0%
Non avvenu	6	13%	0	0%
Pension de famille	0	0%	1	2%
Foyer Jeune Travailleur	0	0%	1	2%
Hébergement insertion collectif ou diffus	10	21%	7	15%
Hébergement urgence dont hôtel	1	2%	6	13%
Hébergement par des tiers	11	23%	11	24%
Incarcération	0	0%	1	2%
Sans domicile	0	0%	1	2%
Autre (armée)	1	2%	0	0%
Non précisé	2	4%	2	4%
Total	48	100%	46	100%

Concernant les réponses apportées, nous observons que 16 ménages ont été orientés vers des logements autonomes. Il s'agit en réalité de 6 ménages qui ont accédé à un logement dans le parc public et 10 ménages qui ont été accompagnés dans le cadre d'un relogement via un bailleur privé. Si le SAO ne travaille pas en particulier avec des propriétaires privés, le service accompagne néanmoins les usagers dans l'ensemble des démarches inhérentes au relogement (demande de cautionnement, ameublement, ouverture des compteurs...). Pour ce qui est des relogements auprès d'un bailleur public, le SAO peut formuler les demandes qu'il labelise via le SIAO. Ainsi, les demandes ont un caractère prioritaire. Lorsque la situation est stabilisée et la personne proche d'un relogement autonome, le SAO peut solliciter une demande AVDL afin de faciliter le relogement de la personne. De même, lorsque la situation reste fragile, une demande d'ASLL peut être faite pour soutenir le ménage dans ses premiers pas en logement.

Réponses apportées aux 246 ménages sortis



Orientation à la sortie des ménages	2023
Hébergement insertion	17
Domicile personnel	46
Hébergement tiers	76
Hébergement d'urgence	11
Autre	1
Pension de famille	1
Hébergement mobile, fortune	4
Hospitalisation	4
Incarcération	1
Foyer résidences sociales, hôtel	1
Sans domicile	5
Hôtel meublé	1
Inconnu	78
Total	246

Comme précisé précédemment, le SAO est implanté depuis plusieurs années et est bien identifié. De ce fait de nombreuses personnes nous sollicitent d'elles-mêmes, et ne donnent plus suite après le premier entretien. Ces personnes n'adhèrent pas à l'accompagnement proposé ou nos missions ne répondent pas à leurs besoins et retournent donc sur le lieu d'hébergement d'origine. Ceci explique l'importance du chiffre hébergement par des tiers. Quelque fois ces personnes reviennent plus tard et sont alors prêtes à travailler un projet d'hébergement différent et plus stable.

3 PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2024

L'année 2024 sera marquée par une réorganisation de la structure associative celle-ci impactant donc le pôle actuel et les différents services le constituant.

Pour autant, fin 2021, l'AARS a fait l'acquisition de nouveaux locaux à Lunéville. Il conviendra donc de poursuivre la réflexion déjà entamée de nos offres d'hébergement afin qu'ils soient adaptés au public du territoire lunévillois et à leurs besoins.

L'étude sociologique menée sur la grande précarité, élaboré en parallèle du déploiement de « Léo », pourrait constituer un appui dans cette réflexion.

Dans cette même optique de dignité de l'accueil, l'année 2024, sera jalonnée par d'importants travaux de réfection concernant un logement dévolu à l'accueil des femmes victimes de violences. Ces travaux sont le fruit d'un travail pluri partenarial entre l'association caritative le ZONTA et la mairie de Lunéville.

4 ANNEXES

4.1 Répartition des personnes prises en charge

Répartition des personnes prises en charge	2023		2022	
Enfants	71	20%	70	21%
Hommes	165	47%	163	48%
Femmes	115	33%	108	32%
Total personnes	351	100%	341	100%

4.2 Flux mensuel de la demande

Flux mensuel de la demande	2023		2022	
Janvier	14	6%	19	8%
Février	19	8%	22	9%
Mars	31	13%	23	10%
Avril	24	10%	21	9%
Mai	23	9%	30	13%
Juin	25	10%	15	6%
Juillet	19	8%	20	8%
Août	18	7%	17	7%
Septembre	22	9%	19	8%
Octobre	21	9%	19	8%
Novembre	13	5%	15	6%
Décembre	15	6%	18	8%
Total	244	100%	238	100%

4.3 Hébergement antérieur

Hébergement antérieur	2023		2022	
Hébergement tiers	127	52%	100	42%
Domicile personnel (privé)	32	13%	40	17%
Domicile personnel (social)	14	6%	24	10%
Domicile personnel (propriétaire)	10	4%	10	4%
Domicile des parents	28	11%	29	12%
Sans domicile	8	3%	14	6%
Hébergement mobile, fortune	9	4%	6	3%
Etablissement pénitentiaire	3	1%	5	2%
Structure médicosociale	1	0%	0	0%
Hébergement (CHRS, LT, etc.)	0	0%	2	1%
Hébergement Urgence	2	1%	2	1%
Etablissement protection enfance	0	0%	1	0%
Centre hospitalier général/spécialisé	6	2%	2	1%
Non précisé	2	1%	2	1%
Hôtel	2	1%	1	0%
Total	244	100%	238	100%

Quasiment 2/3 des ménages sollicitant le SAO sont hébergés par des tiers ou chez leurs parents. Cette proportion est à mettre en corrélation avec la rupture d'hébergement qui représente 50% des motifs de la demande.

4.4 Ressources à l'entrée

Ressources des usagers (ménages)	2023		2022	
Salaire, indemnités journalière, rémunération formation	45	18%	39	16%
Allocation Pôle emploi	27	11%	28	12%
RSA (socle + activité + majoré)	62	25%	68	29%
AAH	23	9%	20	8%
Prestations familiales, ALL Familiales, garantie jeunes, autre prestations sociales	7	3%	8	3%
Pension, retraite	9	4%	6	3%
Sans ressource	57	23%	62	26%
Inconnus	8	3%	6	3%
Autres	6	2%	1	0%
Total	244	100%	238	100%

Notons que la moitié des personnes sollicitant le SAO n'ont soit pas de ressources, soit bénéficie des minimas sociaux. Si l'absence de ressources est à mettre en corrélation avec l'important pourcentage de jeunes de 18 à 24 ans nous sollicitant ; l'ensemble de ces données révèle que le SAO est donc bien souvent la seule porte d'entrée de situations très précarisées. Le service permet d'éviter de creuser davantage des inégalités sociales.

4.5 Provenance géographique des ménages suivis

Provenance géographique des ménages suivis	2023		2022	
Lunéville	200	82%	188	79%
Sous-total Lunéville	200	82%	188	79%
Département	25	10%	25	11%
Autres départements de Lorraine (55,57 et 88)	6	2%	21	9%
Sous-total Autres Communes 54	31	12%	46	20%
Autres régions françaises	9	4%	0	0%
Autres pays	2	1%	3	1%
Hors métropole	2	1%	0	0%
Sous-total Autres Régions	13	6%	3	1%
Total	244	100%	238	100%

Notons que près de 20% des demandes orientées vers le SAO proviennent d'autres territoires que le lunévillois. Hormis les orientations pour un motif d'éloignement géographique dans un contexte de violences conjugales, ceci s'explique surtout par la refonte du SIAO et la naissance de la plateforme 115 qui donne une autre dimension au dispositif d'urgence.

4.6 Évolution du nombre de demandes et de personnes depuis la création du SAO

Evolution du SAO de 2010 à 2023			
Année	Nombre de demandes	Nombre de personnes	Observation
2010	257	425	Année partielle - Création du service en aout
2011	258	455	
2012	375	676	
2013	364	707	
2014	385	714	
2015	321	564	
2016	318	519	
2017	340	533	
2018	300	453	
2019	260	394	
2020	266	374	
2021	232	388	
2022	238	341	
2023	244	351	
Total	4158	6894	

OCCUPATION LOGEMENT FVV**RUE DES VOSGES/ LUNEVILLE**

2023	2022
3 ménages : 9 personnes (3 femmes + 6 enfants)	4 ménages : 13 personnes (4 femmes + 9 enfants)
Durée moyenne de séjour : 3 mois 1/2	Durée moyenne de séjour : 2 mois 1/2
Le plus court : 51 jours	Le plus court : 24 jours
Le plus long : 7 mois	Le plus long : 5 mois
Origine géographique : <ul style="list-style-type: none">- 1 Nancy et Agglomération- 2 Lunéville	Origine géographique : <ul style="list-style-type: none">- 1 Val de Lorraine- 1 Nancy et Agglomération- 2 Lunéville
Occupation : 11 mois / 12	Occupation : 9 mois / 12

OCCUPATION LOGEMENT FVV**LOGEMENT CROIX ROUGE / LUNEVILLE**

2023	2022
3 ménages : 7 personnes (3 femmes + 4 enfants)	2 ménages : 5 personnes (2 femmes + 3 enfants)
Durée moyenne de séjour : 2 mois 1/2	Durée moyenne de séjour : 2 mois
Le plus court : 10 jours	Le plus court : 1 mois
Le plus long : 7 mois	Le plus long : 2 mois 1/2
Origine géographique : <ul style="list-style-type: none">- 3 Lunéville	Origine géographique : <ul style="list-style-type: none">- 2 Lunéville
Occupation : 8 mois et demi / 12	Occupation : 3 mois et demi / 12